

À propos du Centre pour la justice et la réconciliation

Le Centre est la section de réforme judiciaire de la Fraternité Internationale des Prisons, une association d'organisations non-gouvernementales Chrétiennes en activité dans plus de 100 pays. Le Centre aide les gouvernements, ses affiliés et les autres ONG à aborder les problèmes au niveau du système judiciaire criminel.

Le Centre encourage les politiques et les pratiques de justice réparatrice comme approche prometteuse bénéficiant aux victimes, aux communautés et aux contrevenants.

Bien qu'il opère dans la tradition Chrétienne, le Centre cherche des points communs, le dialogue et la collaboration des personnes de tous les antécédents et de toutes les traditions.

Au sujet des 10 clés

Les intervenants de la justice criminelle du monde entier, cherchent des mesures pratiques pour aborder les graves crises qui existent dans plusieurs systèmes judiciaires. L'objectif de ce projet sur les 10 clés est d'offrir des idées pratiques pour les aider à réussir.

CENTRE POUR LA JUSTICE ET LA RÉCONCILIATION

de la Fraternité
Internationale des Prisons
PO Box 17434
Washington, DC 20041
www.pficjr.org/10Keys
www.pficjr.org

10 CLÉS POUR AMÉLIORATION DES CONDITIONS DANS LES PRISONS SURPEUPLÉES



 **CENTRE POUR LA
JUSTICE ET LA RÉCONCILIATION**
FRATERNITÉ INTERNATIONALE DES PRISONS

AMÉLIORER LES CONDITIONS DANS LES PRISONS SURPEUPLÉES

Le surpeuplement dans les prisons est un facteur important des problèmes dont :

- Baisse du moral du personnel
- Difficultés de sécurité et de contrôle
- Problèmes de santé et bien-être du personnel et des détenus
- Augmentation des niveaux de conflit et de violence
- Échec de réhabilitation en raison de l'augmentation des deuxièmes offenses

Bien que la construction ou l'expansion de la capacité carcérale puisse réduire le surpeuplement, plusieurs autres choses peuvent être faites pour améliorer les conditions dans les prisons surpeuplées.

À l'intérieur, vous trouverez dix mesures pratiques importantes visant à améliorer les conditions dans les prisons surpeuplées. Elles furent préparées par le Centre pour la justice et la réconciliation songeant principalement aux deux

critères suivants : premièrement, améliorent-elles la qualité de vie des prisonniers et des membres du personnel et deuxièmement, peuvent-elles être apportées (ou du moins être commencées) sans nouvelle législation ou importantes sommes d'argent.

Actuellement la résolution du surpeuplement des prisons exige l'engagement d'une firme gouvernementale et la collaboration du système judiciaire. Le Centre se tient prêt à aider les gouvernements et les responsables judiciaires qui choisissent d'accomplir les actions suivantes :

- Suggérer des mesures pratiques pour réduire considérablement la population dans les prisons
- Offrir des exemples de gouvernements qui l'ont fait
- Démontrer comment la justice réparatrice peut aider à réduire la population dans les prisons
- Fournir des consultations à longue portée ou sur place

10 CLÉS POUR AMÉLIORATION DES CONDITIONS DANS LES PRISONS SURPEUPLÉES

SÉCURITÉ

Les prisons surpeuplées sont plus difficiles à gérer et fréquemment en proie à la hausse des conflits et de la violence. Souvent le mouvement des prisonniers est restreint ce qui permet de contrôler la situation. Malheureusement ceci ajoute au stress et à l'hostilité ressentie par les détenus.

1. Réduire l'oisiveté

Réduire l'oisiveté des détenus en augmentant les occasions de faire des exercices, des sports, des activités culturelles et religieuses. Les détenus actifs sont moins portés à se sentir stressés et hostiles.

2. Classifier les prisonniers

Classifier et loger les prisonniers selon leur niveau de risque. Les groupes à plus faible risque ont moins besoins de sécurité et peuvent être gérés selon un niveau de sécurité plus faible.

SANTÉ

À mesure que les toilettes, l'hygiène et les installations de cuisson deviennent inadéquates pour desservir une population carcérale croissante, cela complique sérieusement le contrôle des maladies contagieuses.

3. Améliorer l'hygiène

Organiser et former les détenus en soins de santé préventive y compris l'hygiène de base, la préparation de nourriture et l'hygiène personnelle.

4. Cultiver des aliments

Impliquer le travail des détenus à faible risque en leur faisant cultiver des jardins potagers, élever du bétail (par exemple, des bovins, moutons, cochons, peut-être même des volailles) pour procurer une bonne variété d'aliments aux prisonniers. Ceci améliorera la nutrition et fournira aussi aux détenus une activité significative.

LES PRISONNIERS NON-CONDAMNÉS

Le surpeuplement des prisons est parfois causé par un système judiciaire lent et pour cette raison, le nombre de libérations sous caution ou de prisonniers non-condamnés augmente substantiellement. Certains prisonniers non-condamnés pourraient ne pas avoir comparu en cour en raison du manque de représentants légaux et d'autres pourraient être admissibles pour une libération provisoire.

7. Réviser les cas

Réduire le nombre de prisonniers non-condamnés en établissant un processus de manière à ce que les avocats, les procureurs et les juges puissent réviser le statut légal des détenus individuels et apporter les recommandations appropriées à la cour.

8. Accélérer la libération

Faire en sorte que certains avocats ou para-légaux bénévoles puissent aider les détenus à se préparer pour leur enquête sur le cautionnement et réduire ainsi le temps qu'ils doivent attendre avant que leur cas soit entendu.

PRISONNIERS CONDAMNÉS

Plusieurs personnes qui ont été condamnées à la prison, ne présentent pas un danger réel ou une menace pour la communauté. La cour a ordonné qu'ils soient emprisonnés parce qu'il n'existe que très peu d'autres alternatives significatives au châtement. Les alternatives efficaces peuvent être utilisées pour réduire la population carcérale.

9. Augmenter les alternatives

Convoquer une rencontre avec les juges, les politiciens, les dirigeants de la communauté, les avocats et d'autres groupes pertinents pour discuter l'usage d'autres châtements communautaires plutôt que la prison, pour les contrevenants qui ne sont pas dangereux. Songez à organiser la rencontre dans la prison pour les sensibiliser sur les conditions existantes.

10. Utiliser les libertés provisoires

À moins qu'il n'y ait d'obstacles légaux, permettez aux prisonniers fiables de quitter le jour ou les fins de semaine pour travailler, visiter leur famille ou d'autres activités de service communautaire.

CONDITIONS

Les prisons surpeuplées sont plus difficiles à gérer de manière humaine et efficace. À mesure que le besoin de surface habitable augmente, l'espace disponible pour les activités éducatives, récréatives, culturelles et religieuses est souvent réduit ou même entièrement éliminé.

5. Utiliser les bénévoles

Augmenter l'implication des bénévoles, des groupes communautaires et des ONG pour procurer des programmes significatifs aux prisonniers. Même lorsque l'espace est limité, l'implication des bénévoles contribue à améliorer le moral et réduire l'oisiveté des détenus.

6. Former le personnel

Former les membres du personnel en compétences relationnelles de base y compris la communication efficace, la façon de bâtir des relations respectueuses et humaines, la gestion de la colère et la médiation de conflit. Ceci améliorera le moral du personnel et des détenus.

SOLUTIONS À LONG TERME

Le surpeuplement des prisons est un problème ancré et les solutions exigent un travail attentif et une très grande volonté politique. Voici certaines des mesures créatives entreprises pour aborder ce problème :

- Des juges mobiles qui vont directement dans les prisons pour tenir des audiences de tribunal. Ceci réduit le nombre de prisonniers sous caution.
- Les juges utilisent la probation et le service communautaire comme alternative à la prison.
- Les législateurs adoptent des réformes de manière à réduire la durée des sentences
- Les commissions de libération conditionnelle reçoivent tôt l'autorisation de libérer et de superviser les prisonniers posant peu de danger à la société.
- Les commissions de libération conditionnelle sanctionnent les contrevenants aux conditions de libération conditionnelle (par exemple, ceux qui ne se rapportent pas à l'heure convenue) à l'extérieur de la prison